pour but de venir en aide aux vieillards invalides du travail, convalescents, affligés, femmes, enfants et aux ouvriers momentanément sans travail, à l'exclusion de ceux qui ne travaillent jamais, ne vivent que de fraude, mendicité et vagabondage. »

MENUS FAITS. — Une ménagère de la rue Vaucanson, 52, Marie Legon, âgée de 50 ans, et Emile Carpentier, [illegible] de café, âgé de 24 ans, demeurant rue de la Gare, [illegible] vu dresser un rapport pour ivresse et violences ouvertes sur la voie publique.

ENTERREMENT DU JEUDI 7 NOVEMBRE. — Mme Henri Couake, née Stéphanie Poppe, neuf heures et demie, église St Martin.

CULTE DU MEME JOUR. — Mme Achille Welcomme, [illegible] Faidherbe, dix heures, église Saint-Antoine-de-Padoue.

Cours de Harpe Pleyel. Location et vente de Harpes et Pianos, conditions avantageuses, chez Marcelli, 3, rue du Bois. 94507

AGENDAS POUR 1902, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 94391

Mme CHOMBART-PAYEN, 7 et 9, rue du Bois, Roubaix. Confections pour dames et enfants. Fourrures, Jupes, Jupons et Corsages, Jaquettes et Collets. Bonneterie, Lingerie, Cravates et Foulards.

BEURRE D'OOTSCAMP, frais, à 4 francs le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. tout le kilogramme.

Communications

ROUBAIX. — Syndicat des Débitants. — Jeudi, 7 novembre 1901, à huit heures et demie du soir, assemblée générale, chez M. Alphonse Dubus, Grande-Rue, 211. — Ordre du jour très important.

— Dimanche prochain, banquet du Cercle Union [illegible]. Réunion à midi, au local du Cercle, rue des [illegible] 192.

— A l'occasion du départ des conscrits, la Commission du Cercle Polyglotte de Roubaix informe ses sociétaires qu'elle offre un punch dédieux le vendredi 8 courant, à huit heures et demie. Prière aux sociétaires de vous adresser au siège social, à huit heures et demie.

CROIX

VOL NOCTURNE AVEC EFFRACTION. — Dans la nuit de mardi à mercredi, deux chiffonniers ont escaladé les clôtures de l'estaminet « Au signe des temps », [illegible] du Vélodrome, et logé tout récemment par [illegible] Bogaert, de Tourcoing. Ils ont enlevé un panier [illegible], dont un Christ de grande valeur ; en sortant, un appareil à gaz et un oreiller, le tout valant 80 francs. L'arrestation des voleurs, qui sont [illegible], est imminente.

[illegible] CYGNES ont disparu du pont du château Wallon-[illegible] d'Hem. On ne sait au juste si les volatiles ont fait le saut ou s'ils ont été volés. Une enquête est ouverte.

VOL DE LAIT VOLÉ, mardi matin, près du cimetière de Croix, au préjudice de Mme Richard Pécayet, [illegible] qui a été retrouvé un peu plus tard dans la carrière [illegible]. Naturellement, il était vide. Le voleur reste inconnu.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Marcel Vincent, âgé de 25 ans, tailleur de pierres, demeurant à Wasquehal, travaillant pour le compte de MM. Destrebecque frères, entrepreneurs à Roubaix, à la construction d'une maison au lieu-dit Croquet, s'est écrasé le petit doigt de la main droite en déchargeant une pierre.

WASQUEHAL

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Lansieux, propriétaire, 1re classe, à Wasquehal est nommé proposé de 2e classe à Cysoing.

— Le « Cercle de gymnastique » de l'Ancienne », — Samedi prochain, 9 novembre, à neuf heures, la société de gymnastique « l'Ancienne » offrira à ses membres honoraires et patrons des gymnastes une fête de gymnastique en [illegible] exercices qui devront partir pro [illegible] ment [illegible]. Le programme, composé par la Commission [illegible] promet d'être des plus attrayants. Il sera suivi [illegible] de famille. Les anciennes qui n'auraient pas reçu [illegible] d'invitation pourront se présenter au contrôle, [illegible] qualité sera facilement reconnue.

POTAGES MAGGI Aujourd'hui Bonne Femme 10c

HEM

COURS D'ADULTES. — Un avis placardé sur [illegible] de la commune informe les intéressés que les [illegible] sont repris depuis le lundi 4 novembre, à [illegible] mutuelle des garçons. Ils ont lieu les lundi, mercredi, vendredi, à sept heures et demie du soir.

SAILLY

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES. — [illegible] prochaine assemblée générale, l'Association amicale des anciens élèves de l'école des garçons a décidé de donner, pendant la saison d'hiver, une série de conférences. [illegible] aura lieu lundi prochain, à six heures et demie. [illegible] Société profitera de cette réunion pour faire [illegible] aux conscrits.

[illegible]. — Trente années d'exercice dans l'art [illegible] ont fait de M. Polack un des dentistes les [illegible] expérimentés pour l'extraction des dents sans [illegible] et pour le remplacement des dents qu'il [illegible] d'une façon merveilleuse et perfectionnée, à des [illegible] modérés ; aussi M. Polack voit-il chaque [illegible] sa clientèle grandir. — Consultations tous les [illegible] et rendez-vous, rue Inkermann, 56, à Roubaix, [illegible] Lille, rue du Priez, 9, les lundis et mercredis [illegible] journée, et le dimanche jusqu'à midi. 93072

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Spécialité d'AFFICHES. Prospectus à bon marché
Programmes, Invitations, Convocations.

[illegible] stérilisées, Couvoirs. Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue.

Œufs frais, 13, rue du Bois.

LA LUTTE contre la TUBERCULOSE
Policlinique pour le traitement de la tuberculose et des affections des voies respiratoires.
52 boulevard de la République, 52, Roubaix
Consultations : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, [illegible] heures. 71970

WATTRELOS

UNE FILLE DISPARUE. — Une fillette de quatre ans, Blanche Spriet, dont les parents habitent la Marlière, a disparu depuis quatre jours du domicile paternel. Atteinte d'une maladie nerveuse, assez grande pour son âge, elle a les cheveux châtains, le visage allongé, [illegible] peu coloré. Elle était vêtue à son départ d'un [illegible] noir, d'un jupon rouge en lainage et d'un tablier [illegible] cotonnade.

MENDIANT. — La gendarmerie a arrêté, route du Mont-de-Leux, un plafonneur, mendiant, Victor Cambiaire, [illegible], demeurant rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix.

NOUVELLES RELIGIEUSES

LES MESSES DE DÉPART POUR LES CONSCRITS

CROIX. — La messe de départ pour les conscrits du Crochet et de l'Allumette sera célébrée, dimanche prochain, 10 novembre, à sept heures et demie, en l'église Saint-Pierre. Le sermon de circonstance sera donné par le R. P. Adolphe, franciscain. Les chants seront exécutés par la Chorale du Patronage. A l'issue de la cérémonie, un dîner amical sera servi aux jeunes soldats. L'école [illegible] des « Alpins » et les membres de la société de [illegible] « la Vaillante » sont priés de se réunir au Patronage, [illegible] sept heures quinze. A cinq heures et demie précises du soir, une grande soirée récréative sera offerte par les jeunes gens du Patronage à leurs camarades de l'œuvre, [illegible] soldats de la classe. Ordre du spectacle : « Maxime [illegible] l'Enfant du Prolétaire », mélodrame en trois actes, [illegible] pour la première fois dans la région ; épisode alsacien, « Pendant la guerre », drame patriotique en trois actes ; nombreux intermèdes. La soirée se terminera par une magnifique apothéose : « La défense du Drapeau ».

WASQUEHAL. La messe de départ pour les jeunes soldats de Wasquehal aura lieu dimanche prochain, à dix heures et demie. Après la messe, réunion au presbytère et distribution de souvenirs.

LEERS. — Dimanche prochain, la grand'messe sera célébrée à l'intention des conscrits. La cérémonie sera rehaussée par l'audition que donnera la chorale « l'Echo de la Frontière ».

MOUVAUX. — La messe de départ, célébrée à l'intention des jeunes gens appelés ce mois-ci sous les drapeaux, aura lieu en l'église Saint-Germain, samedi prochain, à six heures et demie. Le même jour, à huit heures, sera chantée une messe à la mémoire de Henri Odoux, jeune homme de la classe 1900, décédé le mois de mai dernier.

HALLUIN. — La cérémonie annuelle de la messe de départ des jeunes conscrits aura lieu mardi prochain, à sept heures. Les jeunes gens, ainsi que leurs parents, sont invités à y assister.

TOURCOING

LE JUBILÉ DE M. LE DOYEN DE SAINT-CHRISTOPHE

Il y a vingt-cinq ans à pareille date que M. l'abbé Van Boeckstaël, aujourd'hui chanoine honoraire, prenait possession, comme doyen, de la paroisse Saint-Christophe. Il succédait au vénéré M. Deregnaucourt, dont il avait été, durant plusieurs années, le coadjuteur.

C'est cet anniversaire qui a été célébré hier, mercredi. Le Comité qui avait pris l'initiative de ces fêtes jubilaires, et à la tête duquel se trouvait M. P. Delepoulle-Junbard, leur a donné beaucoup d'éclat.

L'église Saint-Christophe avait revêtu sa parure des grandes solennités. Du sommet des voûtes descendaient de grandes oriflammes : des guirlandes couraient entre les colonnes ornées de faisceaux de drapeaux, des plantes vertes complétaient cette décoration et le chœur avait été brillamment illuminé.

Dans la rue, notamment aux abords de l'église, des oriflammes et des drapeaux flottaient aux fenêtres de bien des maisons ; dans les autres rues de la paroisse, les habitants, en assez grand nombre, avaient pavoisé.

Vers neuf heures et demie, un cortège se forma près de la maison des Sœurs de la Présentation, rue Verte-Feuille, où M. le Doyen s'était rendu pour revêtir les ornements sacerdotaux. Ce cortège était ainsi composé : Porte-croix et acolytes ; délégations des Ecoles des Frères de la rue Winoc-Chocqueel, de la rue de la Cloche, et de l'Ecole Saint-Louis ; des Ecoles libres de filles de la rue du Prince et de la rue Winoc-Chocqueel ; Sœurs de la Présentation ; Sœurs de Saint-Vincent de Paul ; délégations des Ecoles dominicales de la rue du Prince et de la rue Winoc-Chocqueel, du pensionnat de Notre-Dame des Anges ; les membres des œuvres Sainte-Chantal, du Vestiaire des Ecoles libres de Sainte-Elisabeth ; zélatrices et mères chrétiennes ; les Dames des Conférences de Saint-Vincent de Paul ; les membres du Tiers-Ordre de Saint-François ; une délégation de l'institution libre du Sacré-Cœur ; les Chevaliers de la Croix ; la Jeunesse catholique ; la Confrérie de Notre-Dame de l'Usine ; la Conférence de Saint-Vincent de Paul (hommes) ; le Comité d'organisation ; les membres du Conseil de fabrique.

Le cortège se déroula à travers les rues Verte-Feuille, de l'Hôtel-de-Ville, de Tournai, tandis que les cloches lançaient dans les airs leur plus joyeux carillons. Au presbytère, Mgr Monnier, évêque de Lydda, qui avait bien voulu présider la cérémonie, se joignit au cortège.

La vaste église Saint-Christophe ne tarde pas à s'emplir complétement. Les membres du clergé sont excessivement nombreux ; citons parmi les notabilités ecclésiastiques, outre Mgr Monnier, MM. les Vicaires Généraux Meurisse, Lobbedey et Villette, Mgr Bonnard, recteur des Facultés catholiques ; M. Coron, supérieur du Séminaire académique de Lille ; MM. les chanoines Debrabant, Berteaux, Evrard, Fichaux, Marcotte, Feuillet, Catteau ; M. Frémaux, ancien supérieur du séminaire de Cambrai ; M. l'abbé Charles Lecomte, supérieur de l'Institution libre du Sacré-Cœur ; M. l'abbé Paul Reboux, supérieur honoraire ; M. l'abbé Varrasse, supérieur du Collège d'Estaires, etc.

Dans l'assistance civile nous voyons M. Charles Pollet, Président du Tribunal de commerce ; M. Eugène Jourdain, président de la Chambre de commerce, et nombre de personnalités appartenant à l'industrie et au commerce de la Ville.

M. le Doyen a célébré une messe solennelle ; il était assisté à l'autel par M. Goemaa, curé de Fretin, et par M. Bourgeois, curé de Sainte-Anne, deux de ses anciens vicaires.

Les *Crick-Sicks* qui prêtaient leur obligeant concours à cette cérémonie, ont fait une très brillante interprétation de la messe de Dameke, avec accompagnement d'orchestre. Les soli étaient chantés par MM. Paul Deldyck, Emile Petit, ténors ; Carpentier, baryton, et Janssens, basse. Nous aurons l'occasion d'analyser, en une autre circonstance, cette belle œuvre religieuse, les *Crick-Sicks* se proposant de la produire de nouveau, le 24 novembre, en l'église Notre-Dame.

A l'Offertoire, M. l'abbé Delplanque, vice-doyen, curé de Marquette, a prononcé le sermon de circonstance.

Il avait pris pour texte les paroles d'adieu adressées par saint Paul aux prêtres d'Ephèse : « Vous savez comment je me suis toujours conduit depuis le jour de mon arrivée, et que je n'ai rien omis de ce qui était utile ».

Ces paroles, dit le prédicateur, trouvent admirablement leur application à celui dont on célèbre aujourd'hui le jubilé. Vous savez comment il s'est comporté au milieu de vous, c'est-à-dire en serviteur de Dieu en toute humilité. En voyant cette efflorescence d'œuvres de la paroisse, on lui rend cet hommage qu'il n'a rien négligé de ce qui était utile. C'est pourquoi vous avez organisé ces fêtes jubilaires qui doivent proclamer bien haut votre reconnaissance, qui seront un encouragement pour celui qui en est l'objet, qui constituent enfin un hommage rendu à Dieu dans la personne de son serviteur.

M. Delplanque rappelle alors l'époque déjà lointaine, juillet 1859, où M. l'abbé Vanboeckstaël, jeune prêtre nouvellement ordonné, arrivait à Tourcoing, comme vicaire de la paroisse Saint-Christophe. M. l'abbé Deregnaucourt, le vénéré doyen, à la mémoire duquel il est rendu le plus touchant témoignage, l'apprécia de suite, en fit son collaborateur de prédilection et le désignait pour son successeur. Enfin, après une interruption de deux ans passés à Houpline, M. l'abbé Vanboeckstaël revenait à Tourcoing, et, le 3 novembre 1876, après la mort de M. Deregnaucourt, il prenait définitivement possession de cette paroisse de Saint-Christophe qu'il administre depuis cette époque.

Le prédicateur s'étend longuement sur les œuvres entreprises par le jubilaire durant ces vingt-cinq années de décanat : l'ornementation intérieure et extérieure de l'église Saint-Christophe, la restauration de la tour, l'installation des cloches, la construction de l'église du Sacré-Cœur, de l'église Saint-Louis. Les œuvres de jeunesse ayant fait de tout temps l'objet des préoccupations du jubilaire, le patronage, les écoles dominicales, sont fondés par ses soins ; pour maintenir l'enseignement chrétien, il fit construire des écoles de garçons et des écoles de filles reconnues nécessaires lors de la laïcisation.

C'est également sous son initiative que se forma le Comité des Ecoles catholiques ; à ce propos, le prédicateur rend hommage à l'inépuisable charité des catholiques de Tourcoing et il cite ces chiffres qui ont leur éloquence : de 1890 à 1897, il a été recueilli et dépensé, pour les écoles, 1.334.000 francs, et, dans la dernière année, la quinquennale, la paroisse Saint-Christophe entre pour plus de 100.000 francs.

M. Delplanque fait ensuite une nomenclature des œuvres sociales instituées par M. le Doyen : œuvres du dimanche ; Association des Mères chrétiennes ; Confrérie de Notre-Dame de l'Usine ; secrétariat du peuple ; Comité des œuvres catholiques ; Maison des œuvres ; Association de la Jeunesse catholique ; œuvres du Vestiaire ; écoles ménagères, etc.

Le prédicateur dit, en manière de conclusion : Voilà l'œuvre de 25 ans, et il reste encore bien des pages blanches à remplir ; demandez à Dieu qu'il vous conserve longtemps encore un tel pasteur.

M. Delplanque termine en remerciant Mgr Monnier du témoignage de haute estime qu'en cette circonstance encore, il a donné à la paroisse de Saint-Christophe et à la ville de Tourcoing.

La cérémonie religieuse, qui s'est prolongée au-delà de midi et demi, a pris fin par le chant du Noël de Louis Rosoor, exquise mélodie interprétée par les *Crick-Sicks*, avec solo par M. Paul Delayen.

Dans son sermon, M. Delplanque a fait allusion aux orgues qui seront prochainement remplacées. Toutefois, M. Edmond Diérickx en a tiré encore le meilleur parti possible ; les morceaux qu'il a joués dénotent un organiste de talent : c'est une excellente acquisition pour la paroisse.

A une heure de l'après-midi, un banquet de trois cents couverts était donné dans la grande salle du patronage St-Louis de Gonzague, très élégamment ornée de tentures et de rideaux. Sur le panneau du fond, a été placé bien en vue un magnifique portrait du jubilaire. M. le doyen est assis, revêtu du camail et du rochet ; la ressemblance est frappante, l'attitude exactement saisie, c'est en un mot, une véritable œuvre d'art, mais aussi c'est signé Rémy Cogghe.

A ce propos, nous tenons de signaler un autre riche cadeau offert à propos du jubilé, par les dames des conférences : c'est un très beau tapis à points noués, qui sort de la fabrique de M. Jules Rombeau.

Mais revenons au banquet.

A la table d'honneur se trouvent autour du jubilaire, Mgr Monnier, MM. les vicaires généraux Meurisse, Lobbedey et Villette ; M. Charles Pollet, président du Tribunal de commerce ; M. Eugène Jourdain, président de la Chambre de commerce ; M. Emile Barrois, conseiller général ; MM. Herbaux-Sion, Filipe-Desurmont, Philippe Desurmont, du Conseil de fabrique de St-Christophe ; M. Sudre, ancien supérieur du grand séminaire ; MM. les chanoines Debrabant, Fichaux, Frémaux, Berteaux, Evrard ; M. l'abbé Delplanque, M. l'abbé Marchand, vice-doyen du décanat ; M. Coron, supérieur du séminaire académique de Lille, etc.

Dans l'assistance, des ecclésiastiques en très grand nombre, des anciens vicaires de St-Christophe, des prêtres originaires de la ville, des membres du clergé des paroisses, les professeurs de l'Institution du Sacré-Cœur, puis les dignitaires des différentes œuvres paroissiales, une table spéciale était réservée à la famille de M. Vanboeckstael.

Au dessert, M. le doyen s'est levé le premier : Parmi des sentiments, dit-il, qui animent mon cœur en ce moment, celui qui prime les autres, c'est la reconnaissance. Je dois d'abord de la reconnaissance à Dieu, de m'avoir appelé à l'état ecclésiastique, de m'avoir placé dans une paroisse qui a conservé les traditions chrétiennes.

M. le doyen rappelle alors ses débuts et donne un souvenir ému à la mémoire de M. Dérégnaucourt, qu'il appelle un saint prêtre.

Il ajoute : « La Providence a permis que je trouvasse toujours dans la générosité inépuisable de mes paroissiens les moyens d'entretenir des œuvres si nombreuses. » Et il proteste contre les éloges qui lui ont été décernés en chaire par M. Delplanque.

M. le Doyen remercie ensuite Mgr Monnier, les vicaires généraux, M. Sudre, ses confrères et ses anciens vicaires, M. le Président du Tribunal de commerce, M. le Président de la Chambre de commerce, MM. les Présidents des Conférences et des œuvres, d'avoir bien voulu assister à cette fête. « Il semble — dit-il — que tous les dévouements de la paroisse Saint-Christophe se soient donné rendez-vous autour de leur Pasteur. »

Il remercie également les membres du Conseil de Fabrique, le Comité organisateur et enfin les *Crick-Sicks* dont il vante à bon droit, la valeur artistique et il souhaite qu'ils soient toujours protégés par St-Christophe.

Mgr Monnier, en félicitant en termes délicats le bilaire dit que l'énumération qui a été faite des œuvres de la paroisse est un sujet d'édification. Il souhaite que, comme son prédécesseur, M. le Doyen puisse, pendant 48 ans, administrer la paroisse.

M. Philippe Desurmont, au nom du Conseil de Fabrique, présente au jubilaire l'hommage des sentiments de dévouement respectueux et le témoignage de l'attachement des Fabriciens pour leur Doyen.

M. Louis Lehembre parle ensuite au nom du Comité, et sa parole vibrante est suivie d'un vivat chanté par toute l'assistance.

Un membre de la famille de M. Vanboeckstael exprime les sentiments qui unissent au jubilaire tous les membres de cette famille.

Puis, c'est M. l'abbé Mouquet, au nom des vicaires de Saint-Christophe ; M. Marchant, curé de la Croix-Rouge, au nom des curés du décanat. M. le chanoine Debrabant, doyen de Notre-Dame, se plaît à proclamer l'union qui existe entre les deux doyens de Tourcoing ; M. l'abbé Lecomte, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur, en termes aussi éloquents qu'émus, félicite le jubilaire ; M. le chanoine Frémeaux, ancien collègue de M. Vanboeckstael, comme vicaire à Saint-Christophe, rappelle des souvenirs de leur vie en commun ; M. Goeman se fait l'interprète des sentiments de tous les anciens vicaires de M. le Doyen et M. Payelle, curé d'Houplines, fait allusion au séjour du jubilaire dans cette commune.

La série des toasts se clôt par une spirituelle pasquille de circonstance de M. Watteeuw.

La [illegible] s'est terminée par une séance récréative composée d'un concert et de l'interprétation de la pièce *Le Prêtre*.

SUCCÈS SCOLAIRES. — M. Maurice Castel, de Roubaix, élève du Lycée, vient d'être reçu au baccalauréat de mathématiques élémentaires.

UN OBIT SOLENNEL sera célébré pour les officiers et soldats, enfants de Tourcoing, morts au service de la France, le lundi 6 novembre, à onze heures (très précises), en l'église Saint-Christophe, par les soins du Comité de la Société de Secours aux Blessés militaires et du Cercle des officiers. Une allocution de circonstance sera faite par M. le chanoine Mortreux, aumônier des Dames de la Visitation à Roubaix. Des places seront réservées pour les autorités. La Société des Concerts Symphoniques prêtera son concours à la cérémonie.

M. L'ABBÉ CHARLES POLLET, de Tourcoing, est nommé vicaire à Estaires.

UN VOL AVEC EFFRACTION, RUE DESURMONT. — Au cours d'une enquête de police ouverte par M. Proix, au sujet d'un vol commis il y a une huitaine de jours, au préjudice de Mme veuve Delrue, cabaretière, rue Desurmont, un jeune coursier des Halles, le nommé Alphonse Desbonnet, âgé de 13 ans, a été mis en état d'arrestation. Ce jeune garçon, qui logeait avec son père chez Mme Delrue, avait profité d'un moment où la porte de la chambre à coucher de la cabaretière était restée ouverte pour y pénétrer. Là, il s'emparait d'un coffret qui se trouvait sur un meuble et après en avoir fracturé le couvercle, il se retirait emportant les objets qu'il contenait, soit un portefeuille en cuir de Russie et une chaîne en or, avec médaillon, pour montre de dame. Dès la découverte du vol, Mme Delrue n'eut pas de peine à en rechercher le coupable. Ses soupçons s'étaient aussitôt portés sur le jeune Desbonnet. Sur sa plainte, celui-ci fut arrêté. Interrogé par le magistrat, il a fait des aveux : les objets volés ont été retrouvés entre les mains d'un autre gamin, ami du jeune voleur. Quant à la chaîne, elle a été donnée par Desbonnet à une fillette de Wattrelos.

VOLEUR PRÉCOCE. — Mercredi matin, M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement, a mis en état d'arrestation un jeune apprenti au service de M. Becquet, carronnier, rue de la Cloche, le nommé Laurent Duvilier, âgé de 14 ans, demeurant rue de Fleurus. Il avait été chargé d'aller toucher une somme de vingt francs, mais au lieu de rapporter l'argent à son patron, il le dissipait en friandises. Le jeune Duvilier n'en est pas à son coup d'essai ; il a déjà été condamné pour un fait analogue.

UN ACCIDENT DE ROULAGE, RUE DE ROUBAIX. — Sous ce titre nous avons relaté, dans notre édition d'hier, l'accident de voiture qui s'est produit dans la soirée de mardi, rue de Roubaix. L'enquête ouverte par la police a amené la découverte du cocher, auteur de l'accident. C'est un loueur de voitures, qui, d'ailleurs, a pris l'engagement d'indemniser Louis Duquesne, la victime de l'accident.

EXTRADITION D'UN PEINTRE INCULPÉ DE VOL. — Dans la matinée de mercredi, les autorités belges ont amené à la frontière et remis aux gendarmes de Tourcoing, un prisonnier du nom de Georges Caron, âgé de 24 ans, originaire d'Etaples, (Pas-de-Calais), ouvrier peintre, lequel était recherché par le Parquet de Douai, pour vol. Caron sortait de la prison de Saint-Gilles-les-Bruxelles. Ce matin il sera conduit à Lille.

LA FRAUDE EN CHEMIN DE FER. — Dans la soirée de mardi, à l'arrivée en gare du dernier train venant de Mouscron, la douane a arrêté une ouvrière dentellière parisienne, la nommée Toerdeur, qui était nantie de marchandises de contrebande : café, allumettes, etc. Elle a été mise en liberté après transaction d'une somme de trente francs.

UN TRAMWAY EN DÉTRESSE. — Mercredi matin, de neuf heures à midi, un tramway de la ligne du Pont-de-Neuville, par suite de la rupture d'un essieu est resté en détresse sur la place Saint-Jacques. Cet accident a produit une certaine perturbation dans le service.

ABANDONNÉ. — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers onze heures, se présentaient à la permanence centrale, deux femmes tenant par la main un garçonnet ayant à peine dix ans ; l'une d'elles, s'adressant au brigadier Clarisse, le chef de poste, lui déclara que l'enfant qui les accompagnait, était venu frapper à sa porte en la suppliant de lui accorder l'hospitalité pour le reste de la nuit, mais que n'ayant pas de place pour le coucher, elle s'était vue forcée de l'amener à la police. L'enfant dit que ses parents avaient profité de ce qu'il était en classe pour s'en aller, l'abandonnant ainsi sans ressources. Le pauvre petit était transi de froid et mourait de faim. Déjà depuis plusieurs jours, il avait vécu de l'aumône des âmes charitables. Le petit Dewaere, ainsi s'appelle le pauvre enfant abandonné, a été recueilli par la police en attendant que l'administration s'occupe de le faire entrer aux enfants assistés.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la fabrique de M. Alphonse Pollet, fabricant, rue de Bradford, un tondeur, Vincent Dervaux, âgé de 44 ans, demeurant à Roncq, en tombant dans la salle d'apprêt, s'est fait une entorse au pied droit. M. le docteur Gadisset, appelé à donner ses soins au blessé, lui a prescrit un repos de trois semaines.

— Dans l'établissement de MM. H. Sandrart et Cie, négociants, rue de Roubaix, un homme de peine, Louis Bourgois, âgé de 55 ans, demeurant rue Favart, a été blessé à l'occiput par la flèche d'un camion. M. le docteur Dewyn a relevé une plaie contuse. L'incapacité de travail sera de dix jours.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier, la police a dressé deux contraventions pour tapage injurieux et ivresse publique.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, mercredi, il est arrivé aux Halles : marée, 100 kil. ; harengs, 1.000 kilos ; pommes, 450 kil. ; poires, 250 kil. ; pommes de terre, 1.500 kil. ; carottes, 450 kil. ; oignons, 350 kil. ; beurre, 45 kilos ; légumes divers, 10 paniers.

MARCQ-EN-BARŒUL

UNE PRÉTENDUE AFFAIRE DE FRAUDE. — Le bruit se répandait mercredi, à Marcq, que la brigade de douane du Pont avait opéré une importante capture. A la suite d'une dénonciation, un chargement de farine avait été scrupuleusement visité et on avait, disait-on, découvert une certaine quantité de poivre en grains. Renseignements pris, l'affaire se réduit à de minimes proportions. Un commerçant du domicile conduisant le chargement de farine s'était livré à un trafic d'un goût douteux : il avait dissimulé sous des sacs de farine un peu de poivre en grains et avait adressé, sous le couvert de l'anonymat, une lettre dénonciatrice au bureau de douanes. Dans ces conditions, aucune poursuite ne sera exercée.

EN TOMBANT DANS UNE CAVE, un ouvrier tonnelier au service de Mme veuve Vandenhaeghen, brasseur, Henri Vandamme, âgé de 55 ans, demeurant à La Madeleine, s'est donné une entorse du poignet et porte une plaie contuse au cuir chevelu. Il a reçu les soins de M. le docteur Masson, qui lui a prescrit un repos de quinze jours.

ENCORE L'INCIDENT DE DIMANCHE. — Comme nous tenons à conserver dans toute cette affaire l'impartialité la plus absolue, nous devons enregistrer la déclaration que nous a faite M. Gustave Lebalette. Celui-ci nous dit être entré seul à l'estaminet du « Cola ». Tandis qu'il était près du comptoir, il fut interpellé par M. Debuchy, au sujet du journal : « Le Courrier de Tourcoing ». Des explications assez vives s'échangèrent et à ce moment survint un parent de M. Debuchy qui serra la main de M. Lebalette. M. Debuchy fit alors des représentations à son parent. La discussion s'envenima ; et M. Lebalette affirme avoir reçu de M. Debuchy un coup de canne auquel il répondit par un coup de poing.

RONCQ

LA GRÈVE DU TISSAGE DE M. DELAROUSSE. — Nous avons parlé hier de la grève qui s'est déclarée, mardi matin, au tissage de M. Alphonse Delaroussé, rue de Bousbecque, à Roncq. Cette grève n'existe plus, car, en effet, le patron considère les ouvriers grévistes comme ne faisant plus partie du personnel de l'atelier. Les livrets de travail ont été déposés au commissariat de police.

Halluin

UN OUVRIER D'HALLUIN TUÉ A COMINES. — Un attelage pris en écharpe par le tram. — Un accident qui a causé la mort d'un homme s'est produit, mercredi matin, à Comines, dans les circonstances que nous allons relater.

Mercredi matin, vers trois heures, les domestiques de M. Desite Lepers-Odon, cultivateur, rue de Lille, à Halluin, quittaient cette localité pour aller effectuer une livraison de betteraves à la distillerie Lecomte, à Comines. Le déchargement avait été opéré et les deux domestiques, conduisant chacun leur attelage, avaient pris le chemin du retour. Il était près de huit heures, quand les deux attelages passaient au quartier des « Trois-Balons ».

A ce moment arrivait le tram à vapeur qui quitte Halluin à 7 heures 20. Le conducteur du convoi faisait bien fonctionner son cornet d'alarme, mais le brouillard était, à cette heure, si intense, qu'on ne pouvait rien apercevoir devant soi, et les conducteurs des chariots, croyant le car assez éloigné, n'avaient pas pris la précaution de quitter la voie. Le tram se rapprochait pourtant. Le premier attelage put se garer : il n'en fut pas de même de l'autre, car l'avant de la machine vint prendre en écharpe le chariot que conduisait le second conducteur, Constant Depuepe. Celui-ci, debout sur le véhicule, fut, par suite du choc, projeté sur la locomotive. La mort fut instantanée. Le malheureux portait à la tête une affreuse blessure, par où le sang s'écoulait en abondance ; une seconde blessure fut également relevée à la jambe droite, mais elle paraissait peu grave d'après le médecin qui fut appelé. La mort a été provoquée par une fracture du crâne. Le corps a été transporté à l'hôpital de Comines ; il sera probablement ramené à Halluin. Constant Depuepe était âgé de 50 ans ; il était au service de M. Lepers depuis près de vingt-deux ans. Il était célibataire et habitait à Menin, rue de Lille.

MORT D'UN PRÉPOSÉ D'OCTROI. — Nous apprenons la mort, à Halluin, dans sa cinquante-quatrième année, de M. Emile Duval, préposé ambulant de l'octroi de cette ville. M. Duval a fait partie du personnel de l'octroi pendant près de quinze ans. Ses funérailles auront lieu samedi matin, à neuf heures et demie.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont. Superbes portraits 40×30 gratis aux mariés

LILLE

DEUX LILLOIS ARRÊTÉS EN ALLEMAGNE. — La Société des Ateliers de construction n'a encore rien reçu d'Allemagne. Le compagnon M. Thomas, le directeur général, était bien un [illegible] à la maison à titre de représentant. M. Bouchy, demeurant rue de la Gare, Fr. Comme il n'y était que depuis le 1er octobre, et qu'il n'y faisait que de rares apparitions, le contremaître ne le connaissait pas.

Ces malheureux, avant d'entreprendre leur voyage, s'étaient munis d'après d'un certain nombre d'objets qui seraient soumis voyage en Allemagne sans passeports et ils ont cru qu'il s'en tirerait de la même façon.

Pour obtenir leur libération, l'administrateur délégué de la Société va signer un certificat exposant les motifs de leur voyage. Ce certificat légalisé par M. le Maire de la commune de La Madeleine, sera adressé à l'ambassade d'Allemagne qui le transmettra au ministère des affaires étrangères.

Ces formalités diplomatiques demandent un certain temps et l'on ne compte pas revoir [illegible] Thomas et Dominoy avant huit jours.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE. — La Commission départementale a tenu séance aujourd'hui. Le plus gros morceau à l'ordre du jour était l'examen du projet de la municipalité sur la suppression des octrois de Lille.

On sait que par la loi le Conseil général, ou, dans l'intervention, la Commission départementale qui le représente, est appelé à formuler son avis et ses critiques sur les propositions des municipalités en matière d'octroi. Nous savons que la Commission départementale, après un examen minutieux du projet municipal, a pris une délibération fortement documentée et soulignée par de nombreuses et judicieuses critiques.

FIANÇAILLES. — Les journaux de Paris annoncent le mariage de M. Paul Painlevé, membre de l'Institut, ancien professeur de l'Université de Lille, avec Mlle Marguerite Petit de Villeneuve.

NÉCROLOGIE. — M. le docteur Duel, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Lille, vient d'être cruellement éprouvé dans ses plus chères affections : sa mère est décédée mardi dans sa 91e année.

A SAINT-JACQUES -- ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis 1 franc

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MALARD-PLANQUART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame P. MALARD, née Malvina-Hortense PLANQUART, décédée à Roubaix, le 5 novembre 1901, dans sa 52e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés d'assister à la Messe de Convoi, qui sera célébré le mercredi 6 courant, à huit heures, aux Vigiles des Morts, qui seront chantées le même jour, à quatre heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 7 dudit mois, à dix heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Inkermann, 160.

Les amis et connaissances de la famille LENOIR-BOUSSEMART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste LENOIR, décédé à Roubaix, le 5 novembre 1901, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le jeudi 7 courant, à quatre heures et demie, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 8 dudit mois, à neuf heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Perche, 55.

Les amis et connaissances de la famille BONNET-LEFEBVRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Jeanne-Elise-Marie BONNET, décédée à Roubaix, le 5 novembre 1901, à l'âge de onze ans et un mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 8 courant, à neuf heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à cinq heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 9 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée